

Garantie

GARANTIE LIMITÉE DE LIFTMASTER®

LiftMaster® (« le Vendeur ») garantit à l'acheteur au détail initial de ce produit pour la résidence dans laquelle ce produit est originalement installé, que ce dernier est exempt de tout défaut matériel ou de fabrication pour une période de temps précisée ci-dessous (la « Période de garantie »). La période de garantie commence à la date d'achat.

PÉRIODE DE GARANTIE		
Pièces	Moteur	Accessoires
1 an	1 an	1 an

Le bon fonctionnement de ce produit dépend de la conformité de l'utilisateur aux instructions relatives à l'installation, au fonctionnement, à l'entretien et aux tests. Tout défaut de se conformer strictement à ces instructions annulera la présente garantie limitée dans son intégralité.

Si, au cours de la période de garantie limitée, ce produit semble présenter un défaut couvert par la présente garantie limitée, appeler le 1-800-528-9131 sans frais, avant de démonter le produit. Des instructions de démontage et d'expédition vous seront fournies lors de votre appel. Veuillez envoyer le produit ou la pièce à notre centre de réparation, conformément aux instructions reçues, frais d'affranchissement et d'assurance prépayés. Une brève description du problème et une preuve d'achat datée devront accompagner tout produit retourné pour une réparation sous garantie. Les produits retournés au vendeur pour une réparation couverte par la garantie, qui après réception par le vendeur seront confirmés comme étant défectueux et couverts par la présente garantie limitée, seront réparés ou remplacés (à la discrétion du Vendeur) sans frais et retournés port payé. Les pièces défectueuses seront réparées ou remplacées par des pièces neuves ou réusinées, à la seule discrétion du Vendeur. [Les frais engagés pour le retrait et/ou la réinstallation du produit ou de tout composant incombent à l'acheteur.]

TOUTE GARANTIE IMPLICITE POUR CE PRODUIT, Y COMPRIS, MAIS DE FACON NON LIMITATIVE, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITE MARCHANDE ET D'ADEQUATION A UN USAGE PARTICULIER, SE LIMITE A LA DUREE DE LA PERIODE DE GARANTIE LIMITEE APPLICABLE SIPULEE CI-DESSUS POUR LES COMPOSANTS CONCERNES; AUCUNE GARANTIE IMPLICITE N Certaines provinces ne permettent pas les limitations quant à la durée des garanties implicites, auquel cas la limitation précitée pourrait ne pas s'appliquer à vous. LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE NE COUVRE PAS LES DOMMAGES QUI NE SONT PAS DUS À UN DÉFAUT, CEUX QUI SONT CAUSÉS PAR UNE MAUVAISE INSTALLATION, UNE OPÉRATION OU UN ENTRETIEN INADÉQUATS (INCLUANT, NOTAMMENT, LES AVARIES DUES À UN MAUVAIS TRAITEMENT, UN USAGE NON APPROPRIÉ, L'ABSENCE D'ENTRETIEN RAISONNABLE ET NÉCESSAIRE, DES RÉPARATIONS NON AUTORISÉES OU TOUTE MODIFICATION À CE PRODUIT), LES FRAIS DE MAIN-D'ŒUVRE POUR LA RÉINSTALLATION D'UNE UNITÉ RÉPARÉE OU REMPLACÉE, LE REMPLACEMENT DES PILES DES TÉLÉCOMMANDES ET DES AMPOULES OU DES UNITÉS INSTALLÉES POUR UNE UTILISATION NON RÉSIDENIELLE. LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE NE COUVRE PAS LES PROBLÈMES RELATIFS OU CONNEXES À LA PORTE DU GARAGE OU À LA QUINCAILLERIE DE LA PORTE DU GARAGE, NOTAMMENT LES RESSORTS DE LA PORTE, LES GALETS DE PORTE, L'ALIGNEMENT DE LA PORTE OU LES CHARNIÈRES. LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE NE COUVRE PAS NON PLUS LES PROBLÈMES CAUSÉS PAR LES INTERFÉRENCES. LE VENDEUR NE SERA EN AUCUN CAS TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES-INTÉRÊTS PARTICULIERS OU INDIRECTS RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'INAPTITUDE À UTILISER CE PRODUIT CORRECTEMENT. EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ DU VENDEUR POUR BRIS DE GARANTIE, RUPTURE DE CONTRAT, NÉGLIGENCE OU RESPONSABILITÉ STRICTE N'EXCÉDERA LE COÛT DU PRODUIT COUVERT AUX PRÉSENTES. NUL N'EST AUTORISÉ À ASSUMER POUR NOUS D'AUTRES RESPONSABILITÉS RELATIVEMENT À LA VENTE DE CE PRODUIT.

Certaines états et provinces n'acceptant pas l'exclusion ou les restrictions relatives aux dommages spéciaux ou indirects, les restrictions ou exclusions figurant dans la présente garantie pourraient ne pas s'appliquer. La présente garantie limitée accorde certains droits légaux spécifiques à l'acheteur et il se peut qu'il ait d'autres droits qui varient d'un état ou province à l'autre.